



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

AOUT 1991 • VOLUME XXI • NUMERO 8

LIBYE

Des abus malgré les réformes

DES centaines de prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, seraient détenus sans jugement ou à l'issue de procès inéquitables. Dans un rapport publié en juin*, AI citait le cas de 467 prisonniers, dont la plupart seraient au secret depuis 1989 ou le début de 1990. La majorité d'entre eux sont soupçonnés d'opposition religieuse au gouvernement. Cinq autres, tous prisonniers d'opinion, sont détenus depuis plus de 18 ans.

Le rapport donne des précisions sur l'échec des réformes législatives adoptées ou promises en 1988, qui restent en deçà des normes internationales relatives aux droits de l'homme et, le plus souvent, ne sont pas appliquées.

AI est particulièrement préoccupée de ce que l'arrestation arbitraire et la détention au secret, qui entraînent pour les détenus des risques de torture et d'autres mauvais traitements, continuent d'être pratiquées et par le fait qu'aucunes législation ou mesures préventives rigoureuses n'aient été adoptées pour mettre fin à ces abus. AI soulève régulièrement ces questions depuis deux ans auprès des autorités libyennes mais n'a reçu aucune réponse et a publiquement fait appel aux autorités libyennes pour qu'elles suivent les recommandations contenues dans son rapport. *Libye : Les préoccupations d'Amnesty International à propos des prisonniers suite aux récentes réformes de la législation (AI Index : MDE 19/02/91). □

AI se rend en Tunisie

UNE délégation d'AI s'est rendue en Tunisie en mai 1991 et a rencontré des représentants du gouvernement. La délégation s'est déclarée préoccupée par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Tunisie depuis septembre 1990 et s'est efforcée d'obtenir confirmation de la détention et du sort de plus de 70 détenus qu'on croit gardés au secret. La délégation a prié le gouvernement d'enquêter sur des allégations de torture de détenus politiques, pour la plupart membres ou soupçonnés d'être membres de *Hizb al-Nahda*, le principal groupe d'opposition islamique. □

Les syndicalistes sont pris pour cible

PHILIPPINES

UN très grand nombre de syndicalistes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, certains ont «disparu» et des centaines ont été arrêtés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Aquino en 1986. La majorité des victimes étaient membres du mouvement militant *Kilusang Mayo Uno* (KMU), Mouvement du premier mai, et de son organisation affiliée, la Fédération nationale des travailleurs du sucre. Certains membres du KMU, comme David Borja, semblent avoir été exécutés extrajudiciairement pour avoir défendu les droits fondamentaux de collègues syndicalistes.

Parmi les auteurs de ces exécu-

tions figurent des membres des forces gouvernementales de sécurité, des miliciens anticomunistes clandestins, et des goons (assassins de louage), agissant en coopération ou avec l'appui des forces officielles.

Les violations des droits de l'homme se sont produites dans le cadre de la campagne officielle contre-révolutionnaire d'«approche globale», qui vise à mettre fin à un conflit armé qui dure depuis 22 ans entre les forces du gouvernement et la Nouvelle armée du peuple (NAP), qui est proscrite, en affaiblissant des organisations civiles sélectionnées et en détruisant le mouvement d'insurrection

armé. L'«approche globale» a désigné les syndicalistes et les militants des droits de l'homme comme cibles et a permis de justifier officiellement de graves violations des droits de l'homme.

AI sait que des actes de violence ont aussi été commis par des membres de la NAP. Cependant, elle estime que la violence des groupes d'opposition ne doit jamais justifier les violations des droits de l'homme par le gouvernement ou les forces qu'il soutient. AI a publié en juin 1991 *Philippines : Le mouvement syndical et les violations des droits de l'homme*

(AI Index : ASA 35/16/91). □



Philippines : obsèques de David Borja, dirigeant syndical, tué en juillet 1990.

GUATEMALA

DES syndicalistes auraient été enlevés par des hommes fortement armés, torturés et interrogés sur leurs activités et celles de leurs collègues. La plupart ont été menacés avant d'être relâchés ; d'autres ont été menacés de mort par téléphone.

Un dirigeant syndical au moins a été tué : Dinora Pérez, 28 ans, également membre de la Fondation guatémaltèque des projets ruraux a été abattu par des tireurs non identifiés en avril 1991.

Les circonstances de ces violations font penser qu'elles sont le fait des forces de sécurité agissant comme de prétdendus «escadrons de la mort». La récente vague de menaces et d'attaques a obligé plus de 18 dirigeants de mouvements populaires et syndicaux à s'exiler depuis avril 1991. On craint pour la sécurité d'autres syndicalistes menacés qui demeurent au Guatemala.

Certaines sources guatémaltèques rattachent les récentes at-

taques à la décision des syndicats et des mouvements populaires de ne pas participer à ce que le gouvernement propose en tant que «Pacte social». Le président Serrano a accusé publiquement les syndicats de n'être «rien de plus que des façades de la révolution». Ce genre de déclaration publique par des membres du gouvernement a déjà entraîné des représailles contre les intéressés sous forme de torture, de «disparition» et d'exécution extrajudiciaire. □

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ici concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier.

SYRIE

Salman Abdallah : économiste de 61 ans et ancien membre de la direction nationale du parti Baath en Syrie, il est détenu depuis plus de 20 ans sans inculpation ni jugement à la prison militaire al-Mezze, à Damas.

Salman Abdallah vivait à Beyrouth lorsqu'il a été enlevé par les forces de sécurité syriennes en avril 1971 et emmené en Syrie. Il fait partie des douzaines de personnes arrêtées en 1970 et 1971 après le coup d'Etat de novembre 1970 qui a porté le président Hafez El Assad au pouvoir.

Dix-huit d'entre elles sont toujours détenues, qui ont toutes fait partie du Gouvernement du parti Baath en Syrie de 1966 à 1970, ou lui étaient liées de près.

Aucune d'entre elles n'a été inculpée ni jugée et toutes auraient été arrêtées pour refus de coopérer avec le gouvernement au pouvoir. Il s'agit d'un ancien président de la Syrie, de cinq anciens ministres membres du cabinet et d'un ancien ambassadeur.

Certains de ces prisonniers auraient été torturés après leur arrestation et se seraient vu refuser des soins médicaux en prison. Tous seraient apparemment en mauvaise santé - souffrant principalement d'ulcères de l'estomac et d'hypertension - en raison de l'insuffisance des soins médicaux et de leur détention prolongée dans des conditions pénibles. Les médicaments sont fournis par les familles plutôt que par l'administration pénitentiaire.

En 1981, certains d'entre eux se seraient vu offrir la liberté s'ils appuyaient le Gouvernement du président El Assad mais ils ont refusé. Al a lancé de nombreux appels pour leur libération, qui sont tous restés sans réponse des autorités syriennes.

■ Prière d'adresser des appels courtois en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de Salman Abdallah, à : S.E. Monsieur Abd El Halim Khaddam/Vice-Président/Cabinet du Président, Palais présidentiel/Damas/République arabe syrienne. □

CHINE

Tamdin Sithar : Tibétain de 45 ans, il purge une peine de 12 ans de prison prononcée en 1984 parce qu'il aurait été en possession d'une déclaration du dalaï-lama, le dirigeant tibétain exilé en Inde. Il avait déjà été détenu sans jugement pendant plusieurs années, dans les années 70, à la suite d'une campagne menée en 1971 par le gouvernement pour supprimer les «forces révolutionnaires».

Tamdin Sithar a été arrêté le 26 août 1983 alors qu'il était dans une équipe de travailleurs près de Lhasa, capitale de la Région autonome du Tibet (République populaire de Chine). Il avait été transféré là en 1975 après sa libération d'une prison de Lhasa. Il avait été détenu sans jugement depuis 1971 pour avoir prétendument fait partie d'un groupe de jeunes demandant l'indépendance du Tibet et en raison de ses liens familiaux : Tamdin Sithar est parent de l'ancien précepteur du dalaï-lama. On croit qu'il est actuellement détenu à Drapchi, la principale

prison de Lhasa, uniquement en raison de ses antécédents familiaux et de l'exercice non violent de son droit à la liberté d'opinion.

Tamdin Sithar aurait été jugé par le Tribunal populaire intermédiaire de Lhasa en 1984, mais on ne connaît pas les charges portées contre lui. Plusieurs autres Tibétains arrêtés en 1983, peut-être dans le cadre d'une vague d'arrestations qui ont eu lieu pendant une campagne nationale «contre le crime», ont été accusés de «crimes contre-révolutionnaires» parce qu'ils préconisaient l'indépendance du Tibet. Les accusations

portées contre Tamdin Sithar ont peut-être été analogues. La simple possession de textes relatifs à l'indépendance du Tibet ou d'enregistrements de discours du dalaï-lama constituent des motifs d'arrestation au Tibet depuis son départ en exil en 1959.

■ Prière d'envoyer des appels courtois pour la libération immédiate et inconditionnelle de Tamdin Sithar, à : M. Gyaltzen Norbu/Président de la Région autonome du Tibet/Gouvernement régional du Tibet/Lhasa/Région autonome du Tibet/République populaire de Chine. □

MALAWI

Goodluck Mhango : chirurgien vétérinaire de 34 ans, est en détention administrative sans inculpation ni jugement depuis son arrestation à Lilongwe, capitale du Malawi, en septembre 1987. Il aurait été passé à tabac par la police au cours de son arrestation et aurait été blessé à la tête.

L'arrestation de Goodluck Mhango a suivi la publication dans une revue étrangère d'un article critiquant le Gouvernement malawien écrit par son frère, Mkwapatira Mhango, journaliste en exil en Zambie. Goodluck Mhango aurait été arrêté du fait de ses rapports avec son frère. Il était membre du MAFREMO

(Mouvement de libération du Malawi), mouvement clandestin d'opposition. A la mi-octobre 1989, Mkwapatira Mhango et neuf membres de sa famille, dont ses enfants, ont péri dans une attaque à la bombe incendiaire contre leur maison à Lusaka. Les allégations de fonctionnaires zambiens selon lesquels des agents du Gouvernement malawien sont responsables de cette attaque restent à justifier.

Le Gouvernement malawien n'a jamais donné la raison de la mise en détention de Goodluck Mhango. Toutefois, on croit que les autorités de la sécurité voulaient punir la famille Mhango pour l'article de 1987.

Depuis la fin 1990, le cas de plus d'une centaine de détenus politiques a été réexaminé par des agents de l'Etat et 88 d'entre eux ont été relâchés. On croit savoir que le cas de Goodluck Mhango a été examiné mais rejeté.

■ Prière d'adresser des lettres courtoises demandant sa libération immédiate et inconditionnelle à : H.E. The Life President Ngwazi Dr H. Kamuzu Banda/Life President of the Republic of Malawi/Office of the President and Cabinet/P/Bag 388/Lilongwe 3/Malawi. □

LIBÉRATIONS

Kenneth Matiba (ci-dessous), Prisonnier du mois au Kenya en avril 1991, a été libéré pour des raisons médicales le 9 juin, après avoir été victime d'une congestion cérébrale en prison en raison des conditions pénibles et de l'insuffisance du traitement médical.



Le 21 juin 1991, Raila Odinga (ci-dessus), qui était aussi en mauvaise santé dans une prison kényenne, a été libéré. Lorsque son cas a paru dans les *Prisonniers du mois* en juillet 1991, il était déjà libre.

Il y a trente ans, un article publié dans un journal du Royaume-Uni lançait une campagne intitulée «Appel de 1961 pour une amnistie». Celle-ci était née du sentiment d'indignation provoqué par l'emprisonnement de deux étudiants portugais qui avaient eu l'audace de porter un toast à la liberté : c'est l'événement à partir duquel a été forgée l'expression «prisonnier d'opinion». Huit semaines après la parution de cet article, des délégués venus de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de France, d'Irlande, du Royaume-Uni et de Suisse se sont réunis dans un café à Luxembourg. Ils ont pris deux décisions : l'«Appel de 1961 pour une amnistie» deviendrait un mouvement permanent et prendrait le nom d'Amnesty International. A la fin de l'année, il existait des groupes d'AI dans la plupart des pays d'Europe occidentale.

L'Europe était alors une région très différente. L'Espagne et le Portugal étaient gouvernés par des dictatures, et une junte prit le pouvoir en Grèce en 1967. L'année de la fondation d'AI, le premier ministre turc, Adnan Menderes, qui était un civil, a été exécuté sur l'ordre des généraux qui avaient renversé son gouvernement. En 1980, la Turquie était à nouveau secouée par un coup d'Etat militaire.

La dissidence politique avait de même été écrasée en Europe centrale et orientale, cette répression étant symbolisée par l'entrée des chars du Pacte de Varsovie en

EUROPE



Naissance d'un mouvement des droits de l'homme

per à leur rythme, concevoir les techniques de campagne et les structures qui leur convenaient, sans l'énorme pression que les médias et le public exercent maintenant sur les nouvelles sections et les nouveaux groupes.

Pendant les années 70 et la plus grande partie des années 80, la propagande des pays d'Europe orientale et centrale a présenté AI

d'être connu pour avoir des relations avec AI. En RDA, il était illégal de prendre contact avec des organisations étrangères sans une autorisation officielle. Les citoyens roumains devaient signaler tous leurs contacts avec des étrangers à la police locale. Néanmoins, AI recevait occasionnellement des demandes de renseignements d'Europe centrale et orientale. Ces demandes devaient être traitées avec beaucoup de précaution pour éviter de mettre en danger leurs auteurs.

En URSS et en Pologne, cependant, des sympathisants d'AI entreprirent des campagnes en faveur des droits de l'homme. Des militants locaux des droits de l'homme ont fondé un groupe d'AI à Moscou en 1973. Ils ont travaillé en faveur de prisonniers en Afrique du Sud, en Espagne, en Grèce, au Laos, au Mexique, à Sri Lanka et en Yougoslavie, et adressé en 1976 une pétition au Gouvernement polonais pour demander la libération d'ouvriers et d'intellectuels arrêtés pendant des mouvements de grève de masse. Entre 1980 et 1983, le groupe a publié quatre bulletins. Les membres du groupe de Moscou ont souvent été harcelés par les autorités, et ils ont également été isolés du mouvement international. En 1986, leur effectif et leurs activités s'étaient réduits au point que le groupe avait finalement cessé complètement de fonctionner.

Il y a en Pologne des sympathisants actifs d'AI depuis plus de 13 ans, cet intérêt de longue date



En Belgique, des membres d'AI manifestent contre les violations des droits de l'homme à Sri Lanka.

Tchécoslovaquie, en 1968, où ils mirent fin au bref «Printemps de Prague» de la libéralisation.

Les sections d'AI qui se sont créées en Europe occidentale pendant les années 60 et 70 ont bénéficié d'un avantage dont sont privées celles qui essaient de se développer aujourd'hui. AI était alors une organisation relativement inconnue et disposant d'un nombre limité de techniques d'action. Les sections pouvaient se dévelop-

pouant être attribué en partie aux campagnes d'AI en faveur de prisonniers polonais. Les relations avec AI exposaient souvent les intéressés à un harcèlement de la part des autorités. Les militants qui, en 1977, ont recueilli des signatures pour une pétition en faveur de la libération des prisonniers d'opinion du monde entier ont été jugés et condamnés à des amendes.

Même après l'institution de la loi martiale en décembre 1981, AI a continué à bénéficier d'un soutien en Pologne. Ce soutien s'est développé rapidement quand, en janvier 1986, le «Mouvement pour la liberté et la paix» (WiP), mouvement non officiel, a décidé de publier le Bulletin d'AI en polonais. Apparemment pour cette raison, deux membres de WiP ont été condamnés à une amende et un autre a vu sa machine à écrire confisquée. Les membres de WiP ont cependant continué à aider AI dans ses campagnes, et ils ont recueilli en 1987 quelque 800 signatures pour une pétition contre la torture en Afghanistan.

D'autres organisations polonaises ont également collaboré avec AI. En 1986, Solidarité clandestine a utilisé la publicité d'AI pour une *Semaine du prisonnier politique*. Cette même année, un quotidien officiel a publié un bref article sur la *Campagne mondiale d'AI contre la torture*.

La carte politique de l'Europe a changé de nombreuses fois depuis la fondation d'AI, mais jamais de manière aussi spectaculaire qu'au cours des trois dernières années. La fin des années 80 a vu une modification marquée des attitudes officielles à l'égard d'AI en Europe orientale et centrale. Les journaux appartenant à l'Etat ont commencé à publier des articles positifs sur l'organisation. En 1988, en Hongrie, une manifestation publique de masse a été organisée sous la bannière d'AI pour la première fois en Europe centrale ou orientale, sous la forme d'un concert pour les droits de l'homme organisé à Budapest pendant la tournée mondiale destinée à célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Même le journal soviétique *la Pravda*, implacablement opposé à AI depuis de longues années, a suggéré une approche «plus calme» vis-à-vis de l'organisation.

Une percée diplomatique en URSS ne se fit pas longtemps attendre. En mars 1989, AI se rendit à Moscou et, pour la première fois, fut bien reçue par les milieux officiels. En septembre, AI est à la Foire du livre de Moscou, un stand qui suscita un intérêt considérable. De nombreuses personnes signèrent la pétition

contre la peine de mort et plusieurs adhèrent à AI.

Dès le début de 1990, AI recevait un flot constant de lettres envoyées de Pologne par des personnes intéressées à faire partie de l'organisation et à former des groupes de membres d'AI. Aujourd'hui, les groupes d'AI dans neuf villes ont formé une «Association polonaise d'AI» qui joue le rôle d'un organe de coordination. Son conseil est élu par les différents groupes.

L'année 1989 a été marquée par des changements politiques lourds de conséquences en RDA, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie et en Roumanie. Une liberté politique nouvelle a eu un effet immédiat sur la possibilité de trouver des appuis pour la campagne que mène AI contre les violations des droits de l'homme.

La plupart des groupes de membres d'AI en Hongrie, Pologne et Slovénie (Yougoslavie) organisèrent leur première campagne pendant la *Semaine d'AI* en octobre 1989. Cette campagne avait pour thème les violations des droits de l'homme commises contre les enfants.

La première réunion publique d'AI à Berlin-Est se tint en janvier 1990, et 150 personnes y participèrent. Un article de presse suscita 500 nouvelles demandes de renseignements de la part de personnes intéressées par AI. Après l'unification de l'Allemagne, les associations d'AI en RDA décidèrent de se dissoudre et leurs membres allèrent se joindre à la section de République fédérale d'Allemagne.

Pour la première fois en des décennies, les citoyens de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale étaient libres de rejoindre le mouvement international de défense des droits de l'homme.



José Estuardo Sotz, paralysé au Guatemala par une balle tirée par un «escadron de la mort», est entouré de cartes et de lettres venant de membres d'AI en Europe.

Au cours des deux dernières années, des groupes d'AI se sont créés en Bulgarie, Hongrie, Pologne, République fédérale tchèque et slovaque, Roumanie, URSS et Yougoslavie, où ils organisent publicité et soutien pour l'action que l'organisation mène à l'échelle internationale contre les violations des droits de l'homme.

Leurs possibilités d'action ont été bien mises en lumière en Hon-

grie quand l'appel public du nouveau groupe d'AI en faveur de José Estuardo Sotz, un garçon de six ans paralysé par une balle d'un «escadron de la mort» destinée à son père, eut pour résultat la présentation par la télévision hongroise d'un grand documentaire sur le Guatemala.

Un programme ambitieux de traduction est mené pour diffuser aussi largement que possible

l'information relative à AI. Des dépliants sur AI ont été publiés dans toutes les principales langues d'Europe centrale et orientale et, depuis décembre 1990, le *Bulletin d'AI* est publié en russe. Le rapport de 1989 sur la peine de mort *La peine de mort dans le monde* a été publié en russe et un bureau d'information d'AI a été ouvert à Moscou.

Dans les années 70 et 80, les sections d'Europe occidentale ont joué un rôle déterminant dans la recherche de contacts et de canaux pour communiquer l'information concernant AI aux personnes intéressées en Europe centrale et orientale. Elles ont traduit des dépliants dans les langues de ces pays ; en Autriche, elles en ont placés dans des magasins fréquentés par les touristes de Hongrie et de Yougoslavie ; elles en ont remis aux marins soviétiques qui faisaient régulièrement escale en Espagne et aux délégués à des conférences ainsi qu'aux membres de troupes en tournée qui se rendaient dans des pays comme la Finlande ou les Pays-Bas.

Malgré les graves problèmes économiques et politiques de l'Europe centrale et orientale, les membres des groupes de ces pays déplient beaucoup d'efforts et de conviction pour faire campagne en faveur d'un meilleur respect des droits de l'homme partout dans le monde. Les appels en provenance de ces pays ajoutent une dimension nouvelle et importante à la pression exercée sur les gouvernements qui en sont la cible. En sensibilisant leur propre société aux droits de l'homme, ces jeunes groupes d'AI peuvent également apporter une contribution précieuse à l'enracinement du respect des droits de l'homme dans leur propre pays. □

Depuis le milieu des années 80, de nombreux gouvernements européens ont adopté des politiques de plus en plus strictes vis-à-vis des demandeurs d'asile. Dans le cadre de l'achèvement du marché unique dans la Communauté européenne (CE) à la fin de 1992, les Etats membres s'organisent pour coopérer entre eux en exigeant des visas des ressortissants de certains pays et en sanctionnant les transporteurs qui acheminent des personnes non munies des visas ou des documents de voyage requis. AI s'oppose au renvoi forcé de toutes les personnes dans un pays où elles risquent d'être emprisonnées comme prisonnier d'opinion, torturées ou exécutées, et est préoccupée par le fait que les exigences en matière de visa et les sanctions empêcheront ces personnes d'obtenir le bénéfice des procédures de détermination du statut de réfugié. Cette préoccupation est aggravée lorsque les

Travail d'AI en faveur des réfugiés

Etats s'entendent pour imposer de telles mesures.

La menace d'amendes ou de sanctions peut conduire les transporteurs à empêcher les demandeurs d'asile de s'embarquer sans visas. Même si les employés des compagnies aériennes et d'autres moyens de transport se sentent obligés de prendre à leur bord des demandeurs d'asile, du fait des risques auxquels ils s'exposent, ces employés - qui n'ont pas reçu la formation nécessaire pour déterminer qui est ou n'est pas un réfugié - peuvent être amenés à prendre des décisions de vie ou de mort.

Dans certains Etats européens, les procédures à la frontière ne comportent pas les sauvegardes nécessaires, et des demandeurs d'asile se sont vu refuser l'accès à la procédure de détermination

du statut de réfugié et ont été renvoyés directement dans leur pays d'origine sans aucun examen approprié de leur demande d'asile.

Par exemple, en mai et juin 1989, plus de 3 500 ressortissants turcs, des Kurdes principalement, ont demandé asile à leur arrivée au Royaume-Uni. AI a appris que pas moins de cent Kurdes, peut-être beaucoup plus, ont été renvoyés en Turquie après un simple examen sommaire par les fonctionnaires d'immigration de l'aéroport sans que leurs demandes d'asile soient soumises à l'autorité centrale responsable.

Les avocats agissant pour le compte de 23 des personnes ainsi expulsées ont obtenu une révision judiciaire de leur cas par la *High Court* de Londres et, dans chacun de ces 23 cas, les autorités du

Royaume-Uni ont reconnu que les fonctionnaires des services d'immigration avaient agi de manière illégale.

En juillet 1990, plus de 20 Somaliens n'ont pas été autorisés à entrer en Italie et ont été renvoyés en Somalie, où ils ont été immédiatement arrêtés. Certains ont été battus à l'aéroport. Ils ont été détenus plusieurs semaines au quartier général régional du Service de la sécurité nationale à Muqdisho où l'on a signalé de nombreux cas de torture de prisonniers politiques ces dernières années.

Au fur et à mesure que le travail d'AI en faveur des réfugiés a pris de l'ampleur en Europe, les sections d'AI ont suivi de près la politique de leurs gouvernements en matière de réfugiés et leur ont fait part, ainsi qu'à leurs représentants auprès de la Communauté européenne, des préoccupations d'AI. □

Violations des droits de l'homme en Europe



La nouvelle tournure prise par les événements en Europe s'est traduite par une évolution des préoccupations d'AI dans la région. C'est vers la fin des années 80 que s'est produit le changement le plus spectaculaire dans les activités d'AI, lorsque des pays qui recevaient depuis des années des milliers d'appels en faveur de prisonniers d'opinion ont ouvert les portes de leurs prisons.

Durant les années 70 et 80, l'emprisonnement pour délit d'opinion en Europe centrale et orientale ainsi qu'en URSS a été un grave sujet de préoccupation dans la région, et AI a œuvré en faveur de milliers de prisonniers en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en RDA, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Union soviétique et en Yougoslavie. Fin 1990, la plupart d'entre eux avaient été libérés et d'anciens prisonniers d'opinion comme Vaclav Havel et Lech Wałęsa sont aujourd'hui, l'un Président de la République fédérative tchèque et slovaque et l'autre Président de la Pologne.

En novembre 1989, les Bulgares obtenaient de nouvelles libertés politiques. La légalisation sur la censure a été assouplie et les articles du Code pénal interdisant la liberté d'expression ont été abrogés. De nombreux prisonniers d'opinion connus ont été libérés et des groupes politiques indépendants sont apparus. En mars 1990, des réformes judiciaires ont suivi, garantissant le droit à la défense à tous les stades de la procédure. En janvier 1991, tous les prisonniers d'opinion encore détenus, qui avaient été condamnés pour délit politiques ont été libérés dans le cadre d'une amnistie pour les «crimes contre la République».

En Roumanie, la chute du président Ceausescu en décembre 1989 a été suivie de véritables bouleversements politiques, mais certaines violations des droits de

l'homme ont continué à se produire. En juin 1990, des milliers de travailleurs, dont beaucoup étaient des mineurs, ont été convoqués à Bucarest lors des violents incidents qui ont suivi l'expulsion des manifestants antigouvernementaux de la place de l'Université. Les ouvriers se sont ouvertement attaqués à ceux qu'ils considéraient comme des opposants au gouvernement à coups de gourdins, de pioches et d'autres armes sous les yeux des forces de l'ordre. De nombreuses sources ont signalé que ces actes ont été commis avec l'encouragement et sous le contrôle des autorités. Plus d'un millier de personnes ont été arrêtées, bien souvent après avoir été battues. La plupart étaient des prisonniers d'opinion qui ont été détenus peu de temps.

De nombreux pays ont modifié ou abrogé la législation qui était auparavant invoquée pour emprisonner pour délit d'opinion. L'URSS s'est publiquement engagée à aligner sa législation sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme. En 1989, le Congrès des députés du peuple a lancé un programme de réforme en commençant par abolir les lois réprimant la liberté d'expression pacifique. Toutefois, une vingtaine de personnes dont on sait ou suppose qu'elles sont des prisonniers d'opinion sont encore détenues en URSS. Les autorités ont de plus en plus recours aux mesures administratives plutôt qu'au droit pénal pour maintenir en détention les prisonniers d'opinion pendant de courtes périodes : plus de 2 000 cas de ce type ont été signalés à AI en 1989.

A la fin de l'année 1990, l'Albanie fut le dernier pays d'Europe à mettre un terme à la répression systématique de la dissidence politique pacifique. Environ 700 prisonniers politiques ont été libérés entre janvier et mars 1991. Fin mars 1991, les autorités albanaises ont affirmé qu'il n'y

avait plus de prisonniers politiques en détention mais, selon des sources officieuses, il y en aurait encore au moins 40, parmi lesquels des personnes déclarées coupables de délits tels que l'«espionnage» et la «trahison».

La plupart des prisonniers d'opinion aujourd'hui, en Europe, sont des jeunes gens emprisonnés parce qu'ils sont objecteurs de conscience au service militaire. Les Nations Unies ont reconnu que l'objection de conscience au service militaire était un exercice légitime de la liberté de pensée, de conscience et de religion, droit proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. AI a adopté comme prisonniers d'opinion des milliers d'objecteurs de conscience dans toute l'Europe.

Le droit à l'objection de conscience n'est pas reconnu en Albanie, en Bulgarie, à Chypre, en Grèce, en Roumanie, en Suisse ni en Turquie, et n'est pas non plus reconnu par les autorités soviétiques. Aucun des ces pays n'offre la possibilité d'accomplir un service civil de remplacement et les appelés qui refusent d'accomplir leur service militaire en raison d'objections religieuses ou morales sont automatiquement mis en prison.

A Chypre, les objecteurs de conscience risquent des peines de prison multiples, tandis qu'en Grèce, il y a en permanence environ 400 Témoins de Jéhovah en train de purger des peines de quatre ans de prison en moyenne parce qu'ils sont objecteurs de conscience. Certains risquent en outre d'être déchus de leurs droits civils pendant cinq ans.

En Suisse, 581 personnes au total ont été condamnées à une peine de prison en 1990 pour refus

d'accomplir le service militaire, un référendum national en juin 1991 a eu pour résultat un vote majoritaire en faveur de l'amendement des peines pour certaines catégories d'objection de conscience.

Au cours des trois dernières années, la République fédérative tchèque et slovaque, la Hongrie et la Pologne ont toutes adopté une législation autorisant les objecteurs de conscience à accomplir un travail au service de la collectivité pour remplacer le service sous les drapeaux.

Dans d'autres pays, comme la France, le service civil de remplacement peut atteindre le double de la durée du service militaire. AI estime qu'un service civil de longue durée peut avoir un caractère punitif et elle demande instamment aux gouvernements d'adopter un service civil de remplacement dont la durée est comparable à celle du service militaire.

La torture et les mauvais traitements sont des sujets qui préoccupent depuis longtemps AI en Europe orientale et occidentale. En Turquie, par exemple, des milliers de détenus seraient systématiquement soumis à la torture pendant la garde à vue ; on leur bande les yeux, on les déshabille, on les bat et on les soumet à des décharges électriques. Pendant l'année écoulée, au moins 10 personnes auraient été torturées à mort en Turquie. En 1990, des cas de torture ou de mauvais traitements pendant la garde à vue ou en prison ont été signalés en Albanie, en Autriche, au Danemark, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Turquie, en URSS et en Yougoslavie.

Le début des années 90 n'a pas vu disparaître les allégations de



(ci-dessus) Yougoslavie : des Albanais de souche manifestent dans la province du Kosovo, en février 1990. Depuis 1981, le conflit ethnique au Kosovo a entraîné de nombreuses violations des droits de l'homme.

© Sipa Press

(ci-dessus à gauche) Roumanie : des mineurs attaquent des opposants au régime à Bucarest, en juin 1990.

© Associated Press

torture et de mauvais traitements infligés pendant la garde à vue en Autriche. Les personnes détenues dans les locaux de la police seraient systématiquement soumises à des violences physiques pendant leur interrogatoire ; elles seraient par exemple amenées quasiment au bord de l'asphyxie ou brûlées à la cigarette.

Des allégations concernant des exécutions extrajudiciaires sont un sujet d'inquiétude au Royaume-Uni depuis le début des années 80. Entre novembre 1982 et juin 1991, 71 personnes, pour la plupart des catholiques, ont été tuées par les forces de sécurité britanniques en Irlande du Nord. Dans bon nombre de cas, les victimes n'étaient pas armées. AI s'est inquiétée lorsqu'on lui a signalé que les forces de sécurité avaient peut-être tué délibérément, au lieu de les arrêter, des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes d'opposition armés. Les enquêtes officielles n'ont pas permis de faire la lumière sur ces allégations. Les enquêtes menées sur le cas de six personnes non armées qui ont été tuées en 1982



Royaume-Uni : Fergal Caraher, 20 ans, a été tué d'une balle tirée par des soldats britanniques à un poste frontière en Irlande du Nord, en décembre 1990. Son frère Michael, également non armé, a été grièvement blessé au cours de cette attaque.

Pacemaker

Bonne nouvelle : l'Europe s'achemine rapidement vers l'abolition complète de la peine de mort. Pendant la seule année 1990, Andorre, la Hongrie, l'Irlande, la République fédérale tchèque et slovaque ont aboli la peine de mort pour toutes les infractions pénales ; la Roumanie est devenue complètement abolitionniste le 31 décembre 1989.

En 1990 et 1991, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Suède ont ratifié le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le premier traité de portée mondiale visant à l'abolition de la peine de mort.

L'Albanie, la Pologne, la Turquie, l'URSS et la Yougoslavie

se sont heurtées à l'obstruction d'officiers de rang supérieur de la Royal Ulster Constabulary - RUC (police de l'Irlande du Nord) qui ont falsifié et dissimulé des informations décisives. Bien qu'une enquête officielle ait conclu que les officiers de la RUC avaient conspiré pour détourner le cours de la justice, le gouvernement a déclaré en janvier 1988 que ceux-ci ne seraient pas poursuivis pour des raisons de «sécurité nationale» et que le rapport d'enquête ne serait pas rendu public.

On a signalé qu'en Albanie, les gardes frontière tiraient souvent sans sommation sur les gens qui tentaient de sortir du pays sans autorisation officielle. En revanche, au début de l'année 1991, de très nombreux Albanais quittaient leur pays sans que les gardes frontière ne s'y opposent. Dans toute la région, les tensions d'origine nationaliste ou ethnique ont fourni aux gouvernements l'occasion d'ordonner ou de tolérer des violations des droits de l'homme. Le 19 mars 1990, des Roumains rassemblés en masse ont attaqué le siège de l'Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie à Tîrgu Mureș. Parmi eux, nombreux étaient ceux qui avaient été amenés depuis des villages voisins, armés de haches, de fourches et de faux spécialement dans cette intention, et dit-on, avec la complicité des autorités locales. De nombreuses personnes d'origine hongroise ont été agressées brutalement sous les yeux de la police et des militaires qui ne seraient pas intervenus pour les protéger. Cet incident a été suivi le lendemain de graves violences entre les différentes communautés qui ont fait cinq morts et 269 blessés. Les personnes arrêtées à l'occasion de ces incidents appartenaient pour la plupart aux minorités tzigane et hongroise.

Mais certains gouvernements ont su répondre aux pressions en faveur du changement. En novembre 1989, le nouveau Gouvernement bulgare a annoncé qu'il



Albanie : la mère et la fiancée d'Arben Broci, tué pendant les manifestations d'avril 1991, pleurent sur sa dépouille.

Associated Press

renonçait à des éléments clefs de la politique officielle d'assimilation des Bulgares d'origine turque, mettant ainsi un terme à plusieurs années de répression brute à l'encontre de la population d'origine turque. Ces gens peuvent maintenant choisir leur nom, parler turc et pratiquer la religion musulmane.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont connu une révolution menée au nom de la démocratie, mais certaines de leurs libertés toutes neuves sont fragiles et ne bénéficient pas de la protection de

la loi. Certains de ces pays sont confrontés à l'instabilité politique et économique ainsi qu'à d'importantes tensions nationalistes, toutes circonstances dans lesquelles les pouvoirs publics ont souvent recours aux violations des droits de l'homme. Et l'histoire de l'Europe occidentale montre que la richesse et la démocratie ne garantissent pas toujours le respect des libertés et des droits fondamentaux. La guerre froide est peut-être finie, mais le combat pour les droits de l'homme continue. □

La peine de mort

maintiennent et utilisent la peine de mort, mais on constate dans ces pays des signes d'une évolution favorable. Bien que les tribunaux yougoslaves aient condamné quatre personnes à la peine capitale en 1990, aucune exécution n'a été signalée. En décembre, la République yougoslave de Croatie a adopté une nouvelle constitution abolissant la peine de mort, ce que la Slovénie avait déjà fait en 1989.

Suivant la presse polonaise, aucune exécution n'a eu lieu depuis avril 1988, et la peine de mort est abolie dans le projet de Code pénal en cours d'examen au Parlement. L'Albanie a réduit le nombre des infractions passibles

de la peine capitale de 34 à 11 en 1990. Aucune exécution n'a eu lieu en Turquie depuis 1984 et la nouvelle loi contre le terrorisme adoptée en avril 1991 a prévu la commutation de toutes les condamnations à la peine de mort déjà prononcées en une peine d'emprisonnement à vie.

En URSS, la législation qui devait réduire le champ d'application de la peine de mort a été différée depuis 1988. En 1990, 445 condamnations à mort ont été prononcées en URSS et 195 personnes ont été exécutées. Cependant, le premier groupe abolitionniste connu a été formé en 1990 et, pour la première fois depuis

1934, le gouvernement a rendu publiques en 1991 les statistiques relatives à la peine de mort.

Des erreurs se produisent dans tous les systèmes judiciaires, et les Etats qui continuent à procéder à des exécutions risquent de tuer des innocents. Au Royaume-Uni, les «Quatre de Guildford» ont été libérés après 15 ans d'emprisonnement abusif en octobre 1989, après que la Cour d'appel eut jugé que la police avait menti à propos de leurs aveux. Quand les quatre avaient été condamnés en 1975, le juge avait déclaré : «Si la peine de mort avait été en vigueur, vous auriez été exécutés». Seule une abolition de la peine de mort dans le monde entier peut empêcher que de telles erreurs de jugement deviennent mortelles. □

SOUDAN

Démarches positives ternies

PLUS de 200 prisonniers d'opinion, qui avaient été arrêtés ces deux dernières années, ont été libérés après que le général Omar Hassan El Bashir, chef de l'Etat, eut annoncé le 30 avril la libération de tous les prisonniers politiques. Parmi eux figuraient Sadiq El Mahdi, ancien premier ministre, Mohamed Ibrahim Nugud, dirigeant du Parti communiste soudanais, et Ushari Ahmed Mahmoud.

Toutefois, AI a appris qu'au moins 60 prisonniers d'opinion restent détenus. L'un d'eux, Gordon Micah Kur, aurait entrepris une grève de la faim en mai.

D'autres suspects d'opposition au gouvernement ont été arrêtés depuis lors et on craint qu'ils ne soient jugés sur la base d'un Code pénal adopté en mars 1991 et fondé sur l'interprétation par le gouvernement de la loi islamique (la *charia*). Celle-ci prévoit la condamnation à mort des personnes déclarées coupables d'apostasie (abandon de l'Islam) et suscite l'inquiétude que les membres de l'opposition laïque et de divers ordres religieux ne soient poursuivis pour ce motif. □

URSS

Substitut au service militaire

LE 14 février 1991, l'agence de presse soviétique TASS a annoncé que le Parlement soviétique examinerait bientôt un projet de loi relatif à un substitut du service militaire. Ce service civil de substitution serait destiné à ceux qui ne peuvent effectuer leur service militaire en raison de leurs «convictions religieuses ou autres». La durée de ce service serait de trois ans.

Plusieurs républiques ont déjà adopté des dispositions en vue d'un service de substitution, bien qu'elles ne soient pas reconnues par les autorités centrales et ne soient pas toujours assorties de la législation habilitante voulue. La République russe, par exemple, n'a pas encore pris les dispositions législatives nécessaires pour un service de substitution, bien que le droit à l'objection de conscience pour des motifs religieux ait été reconnu en octobre 1990. A l'heure actuelle, le fait de «se dérober à l'appel sous les drapeaux» est possible en URSS d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans.

En juin, AI s'efforçait d'obtenir la libération de quelque 14 objecteurs de conscience emprisonnés en URSS. □

YOUgoslavie

Les Albanais de souche continuent d'être maltraités

AI est préoccupée par des allégations qui continuent de lui parvenir à propos des sévices infligés par la police au Kosovo aux Albanais de souche arrêtés.

Le 13 mai vers 18 heures une patrouille de police aurait arrêté une voiture dans les faubourgs de Péć et ordonné à ses occupants, Marjan Vataj, Nduc Kabashi et Tomë Kabashi, tous d'origine albanaise, de descendre, de mettre les mains en l'air et de se coucher sur la route. Après les avoir fouillés, les policiers les auraient battus. Ils ont ensuite été conduits au commissariat de police où ils

ont été à nouveau battus jusqu'à ce qu'ils soient relâchés vers 23 heures, apparemment sans inculpation.

Depuis deux ans, AI reçoit des centaines d'informations analogues de sévices infligés par la police au Kosovo. AI n'est pas en mesure de contrôler la véracité de toutes ces informations, mais leur sérieux et leur fréquence indiquent un mépris systématique des droits de l'homme les plus élémentaires dans le traitement par la police des Albanais de souche au Kosovo.

AI a reçu aussi des informations

de sévices infligés par la police aux Serbes de souche en Croatie.

AI a insisté pour que ces allégations fassent l'objet d'une enquête indépendante et impartiale et que les méthodes et les résultats de ces recherches soient rendus publics. AI a prié aussi les autorités de donner des instructions à la police pour qu'elle se conforme aux règles établies à l'échelon international, qui sont énoncées dans le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois. □

COLOMBIE

Demande de démantèlement des forces paramilitaires

UNE délégation de quatre membres, dont Ian Martin, secrétaire général d'AI, s'est rendue en Colombie en mai pour faire part au gouvernement des craintes que continuent d'inspirer les violations très répandues des droits de l'homme.

La délégation a eu des entretiens complets et constructifs avec le président César Gaviria et d'autres membres du gouvernement. AI a instamment demandé que les forces paramilitaires qui continuent de violer les droits de l'homme dans l'impunité soient démantelées et que les auteurs d'exécutions extrajudiciaires et de «disparitions» soient traduits en justice.

L'Assemblée nationale constituante, qui est en train de réviser la Constitution colombienne, a invité le Secrétaire général d'AI à prononcer un discours.

AI a fait appel à l'Assemblée pour qu'elle fasse en sorte que la



Le Secrétaire général d'AI prononce un discours devant l'Assemblée nationale constituante de la Colombie.

nouvelle constitution contienne des dispositions claires et précises établissant et régissant la responsabilité des forces armées colombiennes vis-à-vis des autorités constitutionnellement élues.

Le discours, qui a été abondamment couvert par les médias, a été rejeté par le Gouvernement colombien. Humberto de la Calle Lombana, ministre de l'intérieur, l'a qualifié d'«unilatéral» et d'«exagéré». □

KOWEIT

Appel à la cessation des procès inéquitables

EN juin, AI a fait appel aux autorités koweïtiennes pour qu'elles mettent fin aux procès de suspects de collaboration avec les forces irakiennes pendant leur occupation du Koweït. Ces procès, qui se déroulent de façon inéquitable, doivent respecter les normes internationales.

L'appel d'AI a suivi le rapport préliminaire de son représentant aux procès et la première sentence de mort rendue par la Cour martiale. Depuis lors 28 autres sentences de mort ont été prononcées, les accusés ont été déclarés coupables de délits allant de l'enrôlement dans l'armée populaire irakienne à la direction d'une école pendant l'occupation. Le 26 juin, toutes les condamnations à mort ont été commuées en emprisonnement à vie.

AI a salué les commutations tout en déclarant que les violations des droits de l'homme sont toujours fréquemment commises au Koweït et que les autorités n'ont pris aucune mesure efficace pour mettre fin aux arrestations arbitraires, aux «disparitions», à la torture ou aux décès en détention, non plus qu'aux éventuelles exécutions extrajudiciaires. □

NÉPAL

Appel aux réformes

AI a demandé au Gouvernement népalais récemment élu de prendre des mesures pour prévenir le retour des violations des droits de l'homme fréquemment commises avant la nomination d'un gouvernement intérimaire en avril 1990. En particulier, AI insiste auprès du nouveau gouvernement pour qu'il adopte une législation appuyant la constitution promulguée par le gouvernement intérimaire, qui renforce la protection des droits de l'homme. L'organisation recommande aussi que les lois et pratiques relatives à l'arrestation et à la détention soient modifiées afin de comporter les garanties prévues dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels a adhéré le Népal. □

ÉTHIOPIE

Nouveau départ pour les droits de l'homme

DIX-SEPT ans d'une répression brutale ont pris fin en Ethiopie en mai 1991 lorsque le président Mengistu Haile-Mariam a fui en exil et que les forces de l'opposition ont vaincu les forces armées éthiopiennes. Des négociations de paix présidées à Londres par les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE) comme le nouveau gouvernement provisoire d'Addis-Abeba. Le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), allié au FDRPE, s'est proclamé gouvernement provisoire de l'Erythrée mais a annoncé qu'un référendum serait organisé ultérieurement pour définir le statut de l'Erythrée. Il a été convenu aux négociations de Londres qu'un gouvernement transitoire de toutes tendances serait rapidement constitué à Addis-Abeba pour préparer des élections à parties multiples.

Des centaines de prisonniers politiques se sont trouvés libres, dont des prisonniers d'opinion détenus depuis 1979. Certains ont été libérés au titre d'une amnistie partielle suivant le départ du président Mengistu ; d'autres sont sortis de prison quand la résistance aux forces d'opposition s'est effondrée.

AI surveille la situation de plusieurs centaines d'anciens fonctionnaires actuellement détenus à Addis-Abeba, Asmara et ailleurs. Les autorités ont déclaré qu'ils bénéficieraient de jugements équitables en présence d'observateurs internationaux. □

LE BULLETIN D'AI est publié tous les mois en quatre langues pour vous informer des préoccupations et des campagnes d'AI partout dans le monde et des rapports détaillés que publie l'organisation. Vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'AI (adresse ci-dessous) ou du Secrétariat international, 1 Easton St, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne



Des accusés palestiniens attendent l'ouverture de l'audience au tribunal militaire de Gaza.

ISRAËL ET LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Tribunaux militaires dans les territoires occupés par Israël

DES milliers de civils palestiniens sont jugés chaque année par les tribunaux militaires dans les territoires occupés, la plupart étant accusés de violences comme le jet de pierres. Après leur arrestation, ils sont longuement détenus au secret et ne sont généralement pas présentés au juge avant 18 jours. Les aveux obtenus pendant la période de détention au secret constituent souvent des preuves directes contre les accusés.

Les détenus sont soumis à la torture ou à des mauvais traitements, tels que coups sur tout le corps, encagouillage, privation de sommeil et de nourriture et détention dans de petites cellules sombres qualifiées de «placards». Certaines de ces pratiques peuvent être conformes à des directives officielles secrètes autorisant une «pression physique modérée».

Des pressions abusives sont

exercées sur les accusés pour les amener à plaider coupable et à conclure un compromis avec le procureur. Il n'est pas possible de contester effectivement des aveux au tribunal et ceux qui contestent les accusations peuvent voir leur procès retardé de plusieurs mois. Beaucoup d'accusés plaident donc coupable du simple fait que les peines qu'ils sont susceptibles de

recevoir sont souvent plus courtes que la période probable de détention avant procès. De plus, ceux qui sont inculpés après un procès en bonne et due forme reçoivent généralement des peines beaucoup plus lourdes que ceux qui acceptent un compromis. Dans de telles circonstances, le droit fondamental à un jugement équitable n'est pas respecté. □

ARGENTINE

Menaces de mort contre les critiques du gouvernement

UNE vague d'attaques violentes et d'autres formes de harcèlement a été signalée à l'encontre d'organisations et de particuliers qui ont publiquement critiqué le président Carlos Menem ou son gouvernement. Hebe de Bonafini, présidente de l'organisation Mères de la Plaza de Mayo, a commencé à recevoir des menaces de mort par téléphone en février 1991, après qu'elle eut attaqué la décision du président Menem de gracier les anciens membres de la junte militaire poursuivis pour violations des droits de l'homme. Le siège de l'organisation a ensuite été cambriolé quatre fois.

La dernière menace de mort contre Hebe de Bonafini a été reçue le 22 mai 1991, date à laquelle un agresseur inconnu a tiré sur le metteur en scène Fernando Solanas, le blessant aux deux jambes. Cette attaque a eu lieu peu après la publication dans le journal *Página 12* d'une interview de Fernando Solanas dans laquelle il critiquait le président Menem.

Bien que ni la participation des autorités ni celle des forces de

sécurité ne soit prouvée, AI est préoccupée de ce que personne n'a été traduit en justice pour ces violations et que les victimes semblent avoir été sélectionnées pour avoir critiqué le régime. AI demande aux autorités de veiller à la sécurité des personnes menacées, d'ouvrir une enquête sur les menaces de mort proférées à l'encontre de Hebe de Bonafini et les coups de feu tirés sur Fernando Solanas, et de faire traduire les responsables en justice. □

AI se rend en Haïti

UNE délégation d'AI s'est rendue en Haïti en mai pour évaluer la situation des droits de l'homme. Les représentants ont eu des entretiens avec le président Jean-Bertrand Aristide, arrivé au pouvoir en février 1991, et des membres du gouvernement. Ils ont aussi rencontré des victimes de violations des droits de l'homme, des membres de groupes de défense des droits de l'homme et des représentants de l'Eglise. □

